



#### Règlement de la foire à Tout

La foire à tout d'Orgerus est organisée par l'Association Orgerus en fêtes. Elle se déroule devant la salle polyvalente du Pré Romain.

**Article 1 – Les participants** Elle est exclusivement réservée aux particuliers ayant acquitté l'achat de l'emplacement. Ils seront nommés dans ce présent règlement « les participants ».

**Article 2 – Les usages** Les participants ne peuvent vendre ou échanger que des **objets personnels et usagés**. La provenance et la vente des objets se feront sous la seule responsabilité des participants. L'association Orgerus en Fêtes ne saurait être tenue pour responsable.

#### Article 3 – Les ventes interdites

Les ventes suivantes sont strictement **interdites** :

- ✓ La vente d'animaux.
- ✓ La vente d'arme est interdite à l'exception des 8<sup>e</sup> catégories (armes et munitions historiques de collection. **Elle est strictement interdite aux mineurs.**
- ✓ La vente de tout objet (vidéo, photo...) à caractère pornographique.
- ✓ La vente de drogue ou dérivés.
- ✓ La vente de produits alimentaires, de confiserie, de boissons

#### Article 4 – Le respect du Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage

Les participants attestent sur l'honneur n'avoir pas participé, à 2 ventes au déballage durant l'année civile en cours. Vous trouverez un modèle d'attestation sur l'honneur sur le site service public (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R10959>).

#### Article 5 – Validation de l'inscription

Pour valider l'inscription, vous devez vous inscrire en ligne sur notre site [www.orgerusenfetes.fr](http://www.orgerusenfetes.fr) ou sur notre page Facebook : @orgerusenfetes.

En complément de votre paiement, vous devez nous fournir les documents suivants :

- ✓ Bulletin d'inscription
- ✓ L'attestation sur l'honneur (art 4 du présent règlement)
- ✓ Copie de votre pièce d'identité (recto/verso)
- ✓ Ce présent règlement signé comportant la mention « lu et approuvé » (si vous choisissez le bulletin papier).
- ✓ Une enveloppe timbrée à votre adresse (si vous choisissez le bulletin papier)

Les inscriptions qui parviendront après la date limite d'inscription (précisée sur le formulaire d'inscription) ne seront pas prises en compte. **Les inscriptions incomplètes ne seront pas traitées.**

#### Article 6 – Les horaires

L'installation doit impérativement avoir lieu entre 7h et 8h45 (afin de permettre la sortie des derniers véhicules). Pour les arrivées après 9h00, les emplacements seront perdus (non remboursé).

Les véhicules ne pourront pas circuler dans le périmètre entre 8h55 et 18h.

#### Article 7 – Les annulations

Aucune annulation d'un participant après le 5 septembre ne sera remboursée ou en cas de météo défavorable.

#### Article 8 – Divers

L'association Orgerus en Fêtes se réserve le droit, en cas de problème lié à des comportements et/ou des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des participants concernés.

Chaque participant s'engage à laisser son emplacement propre et nettoyé. Dans le cas contraire, son inscription à toute autre manifestation du même type sera automatiquement refusée.

L'association décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol, d'incendie ou d'accident qui pourrait survenir lors de la Foire à tout.



# INSCRIPTION

## Foire à tout 11 septembre 2022



**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**  
En flashant le code **ou** avec ce formulaire :



Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Mail : .....

Nombre d'emplacement (3 mètres) ..... X 18€ = .....

Option supplémentaire (le mètre) ..... X 6€ = .....

Total à payer : .....

Dossier **complet** à renvoyer à : Orgerus en Fêtes - Place des Halles - 78910 ORGERUS

**Clôture des inscriptions le 5 septembre**